



# ICP

UNIVERSITAS  
CATHOLICA  
PARISIENSIS

Retour  
sur

## Retour sur le colloque "Instituer des nouveaux ministères"

*L'Institut Supérieur de Pastorale Catéchétique a réuni plus de 400 participants de 26 pays pour réfléchir à l'avenir des ministères institués, dans l'esprit de la synodalité et au service de la mission.*

Télécharger le programme détaillé



©ICP

## Un colloque international à l'ampleur inédite

Du 17 au 19 février 2025, l'Institut Supérieur de Pastorale Catéchétique (ISPC) a vécu son XII<sup>e</sup> colloque international : « Instituer des nouveaux ministères : une urgence missionnaire ? ».

**Plus de 400 personnes ont participé au colloque, dont près de 200 sur place et un bon nombre rassemblés dans différents diocèses de France et même en Côte d'Ivoire**, pour suivre le colloque en groupe et bénéficier ainsi de la dynamique d'échange propre à tout colloque, même à distance.

**Vingt six pays différents étaient représentés parmi les participants.**

## **Une réflexion théologique sur les ministères institués**

**La question des nouveaux ministères a paru à tous très pertinente.**

C'est en 2021 que le pape François a publié deux *Motu Proprio* pour ouvrir d'une part les ministères institués de lecteur et d'acolyte aux femmes et d'autre part pour créer un nouveau ministère institué de catéchiste. Jusqu'à ce jour, de nombreux pays dont la France, n'ont pas encore osé s'engager sur ce chemin, mais on sent un vrai frémissement depuis plusieurs mois, certains évêques ayant un vrai désir de pouvoir se saisir de cette richesse nouvelle pour l'Église.

**Ce colloque voulait donc contribuer théologiquement à la mise en œuvre effective de ces ministères**, en mettant en lumière leur enracinement biblique et historique, et la manière dont le magistère pose aujourd'hui la question des ministères dans le cadre de la synodalité.

## **Charismes et ministères : une articulation à clarifier**

**Une question disputée a été celle de l'articulation entre charismes et ministères.**

C'est St Paul qui introduit ce vocabulaire des dons de la grâce (*charismata*). Ses lettres visent à réguler les charismes en les soumettant à la l'autorité de l'apôtre. Mais dans de nombreuses communautés, la revendication d'un charisme fondateur a été la source d'abus de pouvoir et de conscience.

**Le ministère est bien charismatique s'il est reçu dans l'action de grâce, comme un don de l'Esprit**, et pour être exercé au service de la communauté et non pour acquérir un pouvoir. En ce sens, un ministère peut bien être un charisme reconnu et institué dans l'Église, pour le service. Le témoignage d'un chanteur du groupe *Glorious* en a donné un exemple.

Mais finalement, peut-être **vaut-il mieux parler de vocation que de charisme**, ainsi qu'y a invité Mgr Jérôme Beau à la fin du colloque.

Il s'agirait alors d'instituer une personne dont on reconnaît qu'elle a une vraie vocation, au sens de l'appel de Dieu, pour le service de la Parole de Dieu, le service de l'Eucharistie ou bien la transmission de la foi, dans des missions qui peuvent être ensuite très diverses selon les capacités et les situations de chacun, à discerner au cas par cas.

Lors de la table ronde, le témoignage d'un catéchiste de Côte d'Ivoire a bien montré combien la diversité des situations ecclésiales allait conduire à des mises en œuvre bien différentes les unes des autres.

## **Une dynamique portée par Vatican II et l'élan missionnaire**

Ce colloque fut une belle **stimulation pour la mise en œuvre des ministères institués**, portée par l'expérience de la pluri ministérialité mise en œuvre depuis Vatican II et nourrie d'une réflexion théologique et pastorale qui prend de plus en plus d'ampleur.

*Dominique Barnérias, ISPC, diocèse de Versailles.*  
*Publié le 6 mai 2025 – Mis à jour le 7 mai 2025*

## A lire aussi

À LA  
UNE

**Tous les tags**